

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° E-2017- 216 du 11 août 2017, une enquête publique d'une durée de huit jours pour l'établissement de servitudes, telle que prévue à l'article R.323-9 du code de l'énergie, est ouverte du 5 septembre au 13 septembre 2017 inclus, en vue de la construction d'une ligne souterraine à basse tension permettant l'alimentation électrique de la parcelle AM15 de Monsieur UREN, sur le territoire de la commune de Martel.

Le projet est porté par la Fédération départementale d'électricité du Lot, représentée par le directeur, M. Jean-Clair FAYOLLE.

Monsieur Jean-Pierre PONS, géomètre principal au cadastre en retraite, inscrit sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour l'année 2017, est désigné pour mener l'enquête précitée. Il siègera en mairie de Martel.

Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront déposés, du 5 septembre au 13 septembre 2017, en mairie de MARTEL et mis à disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie, et consigner éventuellement leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le commissaire-enquêteur, désigné à l'article 2 supra, se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations sur l'opération projetée, en mairie de Martel aux jours et heures définis comme suit :

- **mardi 5 septembre 2017 de 14h à 17h,**
- **mercredi 13 septembre 2017 de 14h à 17h.**

Le dossier est également accessible en ligne sur le site Internet des services de l'État du Lot (www.lot.gouv.fr)

Pendant la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier est ouvert au public sur un poste informatique situé à la direction départementale du Lot aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public.

La possibilité est ouverte au public de faire parvenir ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse suivante ddt-sg-bp@lot.gouv.fr

Cette disposition est valable du mardi 5 septembre 2017 à 14h00 au mercredi 13 septembre 2017 à 17h00.

Les observations et propositions produites pourront également être adressées par écrit soit au maire de Martel qui les joint au registre, soit au commissaire-enquêteur.

Les servitudes sont établies, le cas échéant, par arrêté préfectoral.

Cahors, le 11 août 2017

Pour le Directeur départemental
des territoires du Lot,
La Directrice adjointe



Cécile DUMAINE ESCANDE